

**2010/3067 - Lyon 9e - Programme d'intérêt général "Amélioration de l'habitat et économies d'énergie" - Copropriétés de la Duchère - 2006-2011- Avenant à la convention d'opération** (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 06/12/2010, p. 2369)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Je laisserai Alain Giordano dire tout le bien du rapport que je ne vous aurai pas présenté.

M. LE MAIRE : Mais avec un avis favorable ?

M. GIORDANO Alain, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Bien sûr !

M. LE MAIRE : Mais de vous aussi !

M. GIORDANO Alain : Je sais qu'il est tard, mais voici un dossier particulièrement intéressant, qui traduit la préoccupation portée par la collectivité sur l'accompagnement et l'amélioration de l'habitat existant à la Duchère.

Sur le quartier de la Duchère donc, avant le démarrage du Grand Projet de Ville, la Duchère comptait 80 % de logement social et 20 % de logements en copropriétés. Dans le cadre du renouvellement urbain, l'objectif est d'atteindre 55 % de logement social et 45 % de logements en accession à la propriété, en particulier par la construction de programmes neufs.

Dans l'avancée du projet, il est apparu important de pouvoir intervenir sur le parc des copropriétés existantes, afin qu'elles ne soient pas dévalorisées, par rapport aux copropriétés neuves, qui sont construites avec des normes de très Haute Qualité Environnementale. Il s'agissait donc d'intervenir sur les 13 copropriétés que compte la Duchère.

La tour panoramique, qui a fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde, qui a permis de requalifier cette tour de grande hauteur, notamment tous ces organes de sécurité, des façades et des menuiseries extérieures. Ce Plan de Sauvegarde est en train de s'achever et les habitants –et c'est important-, nous ont déjà fait part de leur satisfaction devant les progrès réalisés. Alors, justement, sur les trois autres copropriétés Les Erables, le Château et la Chaumine, une Opération d'Amélioration de l'Habitat est programmée. Sur les neuf autres copropriétés, un Programme d'Intérêt Général justement, répondra particulièrement aux questions thermiques.

Je termine en tant que Maire d'arrondissement, je ne saurai qu'apporter un avis très favorable sur l'avenant qui est proposé, concernant les neuf copropriétés, donc en PIG (Programme Intérêt Général Economie d'Energie).

C'est ici un volet parfois méconnu du renouvellement urbain, mais un volet qui traduit la prise en compte de l'ensemble des enjeux d'un

territoire, avec cet avenant. L'action sur les menuiseries extérieures, l'équilibrage du chauffage urbain ou l'éclairage des abords et des pieds d'immeubles engagent aussi ces copropriétés sur la voie d'une gestion durable des énergies de leurs foyers.

Ainsi si la deuxième phase du projet de la Duchère se tourne désormais vers un éco quartier, les enjeux de sensibilisation d'amélioration de l'existant sont au centre de nos préoccupations. Je ne donne qu'un avis très favorable, bien entendu, sur ce dossier. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)